

# Carte Professionnelle Détective Privé

Conseils pratiques publié le **28/02/2012**, vu **4569 fois**, Auteur : [Agora Detectives](#)

## Carte Professionnelle et Enquêteur Privé

Bien que réglementée, la profession de détective privé ne bénéficie pas, en France, d'une carte professionnelle officielle et unique. Cette situation peut s'avérer problématique dans certains cas, comme par exemple lorsque les détectives doivent justifier de leur qualité auprès des clients ou des autorités administratives.

En effet, pour justifier de sa qualité, un agent de recherches privées devra prouver sa légitimité par la présentation de son agrément et de son autorisation d'exercice et non d'une carte professionnelle (sauf les salariés mais très trare dans la profession), ce qui n'est ni pratique, ni totalement fiable.

Peu pratique par sa forme, l'agrément est matérialisé par une feuille de format A4. Sur le terrain, avoir cette feuille constamment avec soi n'est pas vraiment fonctionnel. De plus, ce document est facile à reproduire même pour un faussaire du dimanche.

Les cartes professionnelles existantes ne sont pas officielles et pour la plupart délivrées par les organisations syndicales qui régissent la profession comme le [CNSP-ARP](#) par exemple. Ce sont finalement ces cartes qui sont les plus utilisées par les professionnels pour justifier leur qualité. Néanmoins, ce n'est pas non plus la meilleure solution car être syndiqué n'est pas une obligation, et chaque syndicat propose son modèle de carte, cette situation manque d'uniformité.

De surcroît, chaque détective peut créer sa propre carte sur n'importe quel site internet adapté. La seule limite est d'éviter de faire naître la confusion dans l'esprit du public avec les documents officiels de type carte de police.

Dans l'absolu, il est préférable, pour tous (détectives, clients et autorités), qu'une carte professionnelle uniforme et infalsifiable existe et soit utilisée par tous les détectives privés disposant de l'agrément et de l'autorisation d'exercice obligatoire.